

## **ANNEXE**

### **MÉMOIRE CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE CHANGÉ**

L'ensemble des éléments du projet de modification simplifiée n°2 a été mis à disposition du public ainsi qu'un registre d'observation, en mairie de Changé et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération, à partir du 20 mars 2017 jusqu'au 21 avril 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Changé a été notifiée aux Personnes Publiques Associées par courrier en date du 13 mars 2017.

Les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Changé ont été définies par délibération en date du 6 février 2017.

### **MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE CHANGÉ**

#### Observations des Personnes Publiques Associées :

Aucune observation n'a été formulée par les Personnes Publiques Associées.

#### Observations du public :

Un avis de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Changé est paru dans l'édition du OUEST FRANCE en date du 8 mars 2017.

Les registres mis à disposition en mairie de Changé et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération n'ont fait l'objet d'aucune observation.

#### Avis de la commune de Changé

Par délibération du Conseil municipal du 18 mai 2017, la commune de Changé a émis, au titre de l'article L. 5211-57 du CGCT, un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.